

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 2015-12

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés (2015-12),*

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 août 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 20 août 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx